



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question au Gouvernement n° 2208

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le Premier ministre, l'INSEE nous annonce que nos regimes de retraite sont menaces d'effondrement avant dix ans. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Vous pretendez que les fonds de pension vont les consolider. C'est faux !

Votre projet est profondement injuste, car il exclut plus de la moitie des Francais: tous les plus modestes.

Votre projet est dangereux, car il met en peril le regime par repartition et les regimes complementaires, dont les ressources vont chuter de pres de dix milliards. C'est la voie ouverte a la privatisation de la securite sociale !

(Approbations sur les bancs du groupe socialiste. - «C'est faux !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

C'est la premiere etape vers la protection minimale preconisee par M. Barre.

Monsieur le Premier ministre, que devient la solidarite dans notre pays ? Comment comptez-vous assurer une retraite convenable aux plus modestes ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'economie et des finances. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur Bonrepaux, il est bien clair que nous devons prendre en charge la retraite de nos aines. Mais pour assumer nos responsabilites, il faut autre chose que des livres blancs !

M. Christian Bataille. Allez a Longchamp !

M. le president. Monsieur Bataille !

M. le ministre de l'economie et des finances. La proposition de loi qui vient d'etre discutee par deux fois a l'Assemblée nationale et au Senat, et qui a fait l'objet ce matin meme d'une commission mixte paritaire, a precisement pour objet de permettre, demain, le financement de la retraite. («C'est faux !» sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous avez tort, monsieur Bonrepaux, je vous l'ai deja dit, d'opposer la retraite par repartition et l'epargne retraite.

Nous sommes fondamentalement attaches a la retraite par repartition. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Mais, pour assurer, demain, le versement des retraites, il faudra qu'il y ait suffisamment d'emplois dans ce pays. Et pour ce faire, il faut mobiliser une epargne et l'orienter vers les entreprises, vers l'economie productive. C'est ainsi qu'on creera des emplois. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Augustin Bonrepaux. Et la solidarite ?

M. le ministre de l'economie et des finances. Alors, de grace, monsieur Bonrepaux, cessez de proferer de telles contreverites ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Le Gouvernement assume ses responsabilites. Il a le sens de la duree, tandis que vous avez tendance a privilegier l'immediat. Ainsi, le gouvernement socialiste n'avait fait qu'un livre blanc sur les retraites, sans en tirer les consequences. («Hou» ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.) Et c'est le Gouvernement de M. Balladur qui, en 1993, a pris des dispositions responsables pour assurer le financement de la retraite. Le Gouvernement a pris le chemin de

la responsabilite et entend bien assurer demain des retraites decentes a nos aines. Tel est l'enjeu. L'epargne retraite constituera un instrument complementaire. Il ne remet pas en cause la retraite par repartition. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Au contraire, il vient appuyer son financement pour demain et au-dela. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le Premier ministre, l'INSEE nous annonce que nos regimes de retraite sont menaces d'effondrement avant dix ans. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Vous pretendez que les fonds de pension vont les consolider. C'est faux !

Votre projet est profondement injuste, car il exclut plus de la moitie des Francais: tous les plus modestes.

Votre projet est dangereux, car il met en peril le regime par repartition et les regimes complementaires, dont les ressources vont chuter de pres de dix milliards. C'est la voie ouverte a la privatisation de la securite sociale !

(Approbations sur les bancs du groupe socialiste. - «C'est faux !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

C'est la premiere etape vers la protection minimale preconisee par M. Barre.

Monsieur le Premier ministre, que devient la solidarite dans notre pays ? Comment comptez-vous assurer une retraite convenable aux plus modestes ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'economie et des finances. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur Bonrepaux, il est bien clair que nous devons prendre en charge la retraite de nos aines. Mais pour assumer nos responsabilites, il faut autre chose que des livres blancs !

M. Christian Bataille. Allez a Longchamp !

M. le president. Monsieur Bataille !

M. le ministre de l'economie et des finances. La proposition de loi qui vient d'etre discutee par deux fois a l'Assemblee nationale et au Senat, et qui a fait l'objet ce matin meme d'une commission mixte paritaire, a precisement pour objet de permettre, demain, le financement de la retraite. («C'est faux !» sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous avez tort, monsieur Bonrepaux, je vous l'ai deja dit, d'opposer la retraite par repartition et l'epargne retraite. Nous sommes fondamentalement attaches a la retraite par repartition. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Mais, pour assurer, demain, le versement des retraites, il faudra qu'il y ait suffisamment d'emplois dans ce pays. Et pour ce faire, il faut mobiliser une epargne et l'orienter vers les entreprises, vers l'economie productive. C'est ainsi qu'on creera des emplois. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Augustin Bonrepaux. Et la solidarite ?

M. le ministre de l'economie et des finances. Alors, de grace, monsieur Bonrepaux, cessez de proferer de telles contreverites ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Le Gouvernement assume ses responsabilites. Il a le sens de la duree, tandis que vous avez tendance a privilegier l'immediat. Ainsi, le gouvernement socialiste n'avait fait qu'un livre blanc sur les retraites, sans en tirer les consequences. («Hou» ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.) Et c'est le Gouvernement de M. Balladur qui, en 1993, a pris des dispositions responsables pour assurer le financement de la retraite. Le Gouvernement a pris le chemin de la responsabilite et entend bien assurer demain des retraites decentes a nos aines. Tel est l'enjeu. L'epargne retraite constituera un instrument complementaire. Il ne remet pas en cause la retraite par repartition. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Au contraire, il vient appuyer son financement pour demain et au-dela. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe

communiste.)

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2208

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1997, page 821

Réponse publiée le : 6 février 1997, page 821

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 février 1997